

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/229 du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté AR-DAJAP/2023/219 du 5 avril 2023 accordant délégation de signature à la Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, à la Directrice Adjointe et au Directeur Adjoint ainsi qu'à certains agents de cette direction ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019, du 21 janvier 2020, du 31 août 2020, du 7 octobre 2020, des 2 et 23 décembre 2020, du 31 mai 2021 ; des 9 et 13 décembre 2021, du 20 septembre 2022, du 7 novembre 2022, du 22 mai 2023, du 26 octobre 2023 et du 21 novembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1. Délégation de signature est accordée aux agents de la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, (Direction Générale Adjointe Enfance, Familles, Santé) dont les noms et fonctions sont repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer, chacun dans les limites de son niveau de responsabilité, de son domaine de compétence et des mentions figurant audit tableau :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 Toutes correspondances courantes ;

2 Tous courriers et tous actes et décisions dans le cadre d'une procédure administrative conduisant à la prise d'une décision par une des autorités décisionnaires du Département, et notamment :

2.1 Les accusés de réception et accusés d'enregistrement des demandes adressées à l'administration au sens du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que les lettres de demande de production de pièces manquantes ou de régularisation de la demande ;

2.2 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet d'opposer un délai, une forclusion, une prescription ou une déchéance ;

2.3 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de décliner la compétence du Département pour le traitement d'une demande et, le cas échéant, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration de transmettre cette demande à l'autorité compétente et d'en aviser l'intéressé ;

2.4 Tous courriers et actes relatifs aux échanges de données et information avec les autres administrations dans le cadre du traitement d'une demande dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

2.5 Les décisions relevant du Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur (à l'exception des décisions en matière financière et en matière d'achat public qui font l'objet de dispositions particulières) ;

2.6 Les décisions de rejet et leur notification ;

2.7 et, plus généralement, tous courriers et tous actes nécessaires à la préparation, à la notification et à l'application des décisions prises par le Conseil départemental, par la Commission permanente du Conseil départemental, par le Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur ;

3 Les conventions de toute nature à l'exception des marchés, accords-cadres, contrats de concession et conventions de délégation de service public ;

4 Les copies conformes de documents, expéditions et ampliements de tous actes et décisions ainsi que le visa de toutes pièces à annexer auxdits actes et décisions ou à produire dans tout dossier ou toute procédure, procès-verbaux, attestations et certificats administratifs ;

5 Les ordres de mission et états de frais de déplacement.

AFFAIRES FINANCIÈRES :

6 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de réaliser l'engagement comptable, l'engagement juridique et la liquidation de toute dépense et toute recette sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, à l'exception de l'engagement juridique des marchés publics, des contrats de concession, des conventions de délégation de service public et des commandes passées à une centrale d'achat ;

7 Le visa de toutes pièces à annexer ou à produire dans tout dossier en vue de l'engagement ou de la liquidation de dépense ou de recette, les attestations, certificats et constatations ayant pour objet ou pour effet de constater le service fait, et ainsi d'en préparer la certification, relatif à la liquidation de toute dépense sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, y compris pour les marchés publics, les contrats de concession, les conventions de délégation de service public et les commandes passées à une centrale d'achat ;

ACHAT PUBLIC :

8 Tous courriers et tous actes et décisions, notifications, avis, certificats, procès-verbaux, constats, rapports, pièces et documents concernant :

8.1 La détermination des besoins et la passation (y compris leur signature) des marchés publics, des contrats de concession et des conventions de délégation de service public ainsi que les commandes passées à une centrale d'achat, dont les besoins, éventuellement allotis, sont d'un montant total hors taxes inférieur au seuil des procédures formalisées applicable aux marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales, quelle que soit la procédure adoptée.

8.2 La détermination des besoins et la passation (y compris leur signature) des marchés publics, des contrats de concession et des conventions de délégation de service public, dont les besoins, éventuellement allotis, sont d'un montant total hors taxes inférieur au seuil des procédures formalisées applicable aux marchés publics de travaux des collectivités territoriales, quelle que soit la procédure adoptée.

8.3 L'exécution des marchés publics, contrats de concession, conventions de délégation de service public et commandes passées à une centrale d'achat (et, notamment la résiliation, les actes de sous-traitance, les modifications (avenants), les ordres de service et bons de commande).

Les courriers, actes et décisions mentionnés au présent article s'entendent des correspondances adressées par voie postale ou remises contre décharge ou adressées par voie électronique, ainsi que de tous documents, pièces et formulaires écrits, quel que soit le support.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et, le cas échéant, de la signature électronique.

Les rapports destinés au Conseil Départemental ou à la Commission Permanente, sont exclus de la présente délégation.

DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES :

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, la délégation de signature accordée par le présent article s'applique en particulier dans les matières suivantes :

DS1 : L'Aide Sociale à l'enfance :

- DS1-1 Les actes relatifs aux mesures d'interventions éducatives à domicile ;
- DS1-2 Les décisions individuelles relatives aux allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance (AMASE), les actes relatifs aux accords de prise en charge des techniciennes de l'intervention sociale et familiale et des auxiliaires de vie sociale, et les refus de prise en charge ;
- DS1-3 Les décisions en matière de protection administrative de l'enfance : admission, refus d'admission et sortie des mineurs, des majeurs âgés de moins de 21 ans et des femmes isolées enceintes et/ou avec enfant de moins de trois ans relevant des missions de l'Aide sociale à l'Enfance ;
- DS1-4 Les décisions relatives à la prise en charge financière des majeurs âgés de moins de 21 ans relevant des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- DS1-5 Les actes relatifs à la gestion administrative des mineurs admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- DS1-6 Les actes relatifs à l'exercice de l'autorité parentale sur les enfants pour lesquels la tutelle ou la délégation d'autorité parentale est exercée par le Président du Conseil départemental ;
- DS1-7 La transmission des signalements à l'autorité judiciaire ;
- DS1-8 Les correspondances relatives au dispositif de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes ;
- DS1-9 Les décisions concernant les actes usuels de l'autorité parentale concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- DS1-10 Les décisions concernant les actes non usuels de l'autorité parentale concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, sur décision judiciaire ;
- DS1-11 Les actes relatifs à l'accueil durable et bénévole ;

DS 2. La Gestion des contrats de travail des assistants familiaux et agents vacataires

DS 2-1 Les pièces comptables, les états de liquidation des salaires et indemnités de toute nature versées aux assistants familiaux et agents vacataires.

Les décisions individuelles, les états de versements et les ordres de reversement de toute nature.

Tous actes, tous courriers constatant une position de congé de maladie ou liés à la maternité et à la paternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle...

Les déclarations réglementaires incombant à l'employeur et destinées à la sécurité sociale, aux caisses de retraite ainsi qu'aux autres organismes dont relève le Département pour ses salariés non titulaires de droit public et les salariés de droit privé.

Les demandes de visite médicales et de contrôle médicaux.

Les attestations relatives à l'emploi et à l'assurance chômage.

Les courriers et pièces relatifs à l'exécution de la paie et des charges destinés aux services internes et aux organismes extérieurs (sécurité sociale, IRCANTEC ...).

DS 2-2 Les courriers et les décisions relatives à la formation et à l'accompagnement professionnel des assistants familiaux. Les décisions concernant le blâme, le licenciement, la démission et la retraite des assistants familiaux.

DS 2-3 Les contrats de travail, les refus d'embauche, les frais de déplacements pour formation des assistants ou assistantes familiales.

DS 2-4 Les décisions concernant l'avertissement.

DS 2-5 Les décisions individuelles, et notamment les courriers relatifs au recrutement, au licenciement et à la fin de mission, concernant les vacataires intervenant en protection de l'enfance.

DS 3. La Représentation en justice et contentieux :

DS 3-1 Les actes liés à l'exercice des délégations d'autorité parentale et des tutelles concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

DS 3-2 Les actes liés aux affaires relevant de l'assistance éducative.

DS 3-3 Les actes liés aux recours contre les décisions judiciaires et notamment contre les décisions des Juges aux Affaires Familiales, des Juges de Tutelle, des Juges des Enfants et de la Cour d'appel dans le cadre des missions relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

DS 3-4 La représentation du Département devant les juridictions, chaque fois que le ministère d'avocat n'est pas requis par la loi

DS 4. Etablissements et services

Les actes relatifs aux évaluations, à l'autorisation et à l'habilitation des établissements, services et lieux de vie et d'accueil à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance et de la protection maternelle et infantile, de la famille et de la jeunesse, à l'exclusion des décisions relatives à la création, l'extension, la transformation et à la fermeture des établissements et services ;

Les procès-verbaux de visite et de conformité des établissements, services et lieux de vie et d'accueil dans le domaine de l'enfance, de la famille et de la jeunesse ;

Les rapports budgétaires et les arrêtés relatifs à la tarification en référence au livre troisième titres I, II, III et IV du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Les actes relatifs à l'audit conforme/qualité, et au contrôle administratif ou de gestion des établissements, services à caractère social et lieux de vie et d'accueil.

DS 5 – Agrément en vue d'adoption :

DS 5-1 Les courriers et décisions relatifs à la procédure d'agrément en vue d'adoption ;

DS 5-2 Les courriers et décisions relatifs à la procédure d'agrément en vue d'adoption en cas de refus ou de retrait.

ARTICLE 2. L'arrêté AR-DAJAP/2023/219 du 5 avril 2023 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4. Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, communiqué à Monsieur le Payeur Départemental et publié sur le site internet départemental lenord.fr.

Signé électroniquement à Lille le 07/12/2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse	Alexandra WIEREZ Directrice	Toutes les matières	Camille NOUTEHOU Matthieu LAUNAY	AR-DAJAP/2023/1204
	Camille NOUTEHOU Directrice Adjointe	Toutes les matières	Matthieu LAUNAY	
	Matthieu LAUNAY Directeur Adjoint	Toutes les matières	Camille NOUTEHOU	
	Antoine LANDOUZY Laïla BOUDDOUNT Chargés de Mission Sécurisation et simplification des procédures	DS 3-3 et DS 3-4 DS 3-3 et DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Pilotage et Qualité de la Donnée	Maxime REYMBAUT Responsable de Service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3		AR-DAJAP/2023/1204
Service CRIP Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante	Valérie TERNEL Responsable de Service	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3, DS 1-8 DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Jeunesse	Aurélie DESCHODT Responsable de Service	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3		AR-DAJAP/2023/1204
Mission prévention de la radicalisation	Lucie ROULLAND	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Etablissements	Gaëlle COQUAIS Responsable de pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3, DS 4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Tarification et Contractualisation	Isabelle TANCHON Responsable de Service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3, DS 4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Evaluation et Contrôle de Fonctionnement	Olivier MARY Responsable de Service (au 1 ^{er} janvier 2024)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3, DS 4		AR-DAJAP/2023/1204
Pôle Accueil Familial	Amélie VERDONCK Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 2, DS 2-1 à DS 2-5		AR-DAJAP/2023/1204
Service Gestion des Ressources Humaines des Assistants Familiaux	Marie-Emilie WERYHA Responsable de Service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 2, DS 2-1 à DS 2-5		AR-DAJAP/2023/1204
Service Paie des Assistants Familiaux et des Vacataires	Julien MUSE Responsable de Service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 2, DS 2-1 à DS 2-5		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Droits et Protection des Mineurs non accompagnés	Anne BLANCKAERT Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-3 à DS 1-7, DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Evaluation et Mise à l'Abri	Cynthia DELVA Responsable de Service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-3 à DS 1-7, DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Accompagnement des Jeunes	Valérie RASSON Responsable de service	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-3 à DS 1-7, DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Droits de l'Enfant et Adoption	Raphaëlle CAVALIER Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-5 , DS 1-6, DS 1-11 DS 3-1 , DS 3-4 DS 5-1 , DS 5-2		AR-DAJAP/2023/1204
Service Pupilles - Enfants accueillis en protection de l'enfance	Anne-Claire DESQUILBET Responsable de Service	1, 2-1 à 2-5, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-5 , DS 1-6, DS 1-11 DS 3-1 , DS 3-4 DS 5-1		AR-DAJAP/2023/1204
Equipe Commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés à l'ASE (CESSEC)	Mathilde DELBENDE Responsable d'Equipe	1, 2-1 à 2-5, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-5 , DS 1-11		AR-DAJAP/2023/1204
Service Adoption – Parrainage – Accueil	Sidonie SCAMPS Responsable de Service	1, 2-1 à 2-5, 4, 5, 6, 7, 8, 8-1, 8-3 DS 1-5 , DS 1-6, DS 1-11 DS 3-1 , DS 3-4 DS 5-1		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille	Catherine PLANCHETTE Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjoints : Fadma ELBAZ Clara DUCROCQ Vincent BOUGARAN Emmanuel FIRMIN Isabelle LOTHE Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
	Responsables de Pôle adjoints : Thomas LIETAERT Audrey RICHIARDI Sébastien BOURRE	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
	Florence GUENEZ Responsable de Pôle Jeunesse	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Cécile GRENU Delphine COOPMAN Nelly CLAVIER Nadia ELAZOUZI Olivier LADEN Isabelle VANTREPOTE Grégoire MEURIN Mariem ES SAIDI Marion VIOLA Edwige PHILIPPE	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Dorothee LECOEUR Béatrice BOURDILLAT Stéphanie OPRCHAL	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille CRIP	Dorothée LECOEUR Responsable CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la responsable de CRIP et des responsables de CRIP adjointes : Cécile GRENU Delphine COOPMAN Nelly CLAVIER Nadia ELAZOUZI Olivier LADEN Isabelle VANTREPOTE Grégoire MEURIN Mariem ES SAIDI Marion VIOLA Edwige PHILIPPE	AR-DAJAP/2023/1204
	Béatrice BOURDILLAT Responsable de CRIP Adjointe	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4		
	Stéphanie OPRCHAL Responsable de CRIP Adjointe	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4		
Service accueil familial	Isabelle LELEU Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille Service Enfance Lille Moulins	Audrey LAVIEVILLE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Lille Fives	Patrice MELAY Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille Service Enfance Lille-Vauban	Karine HERBAUT Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Lille Sud	Marie BOUTILLIER Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille Service Enfance Villeneuve d’Ascq	Stéphanie DROUSIE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204
	Juliette HUBAUT Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<p>Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</p> <p>Service Enfance Cysoing – Pont-à-Marcq</p>	<p>Corinne ROUBLIQUE Responsable Service Enfance</p>	<p>1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4</p>	<p><i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i></p> <p>Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Céline LEROY Camille MANCINO</p>	<p>AR-DAJAP/2023/1204</p>
<p>Service Enfance Marcq en Baroeul Mons-en Baroeul</p>	<p>Céline LEROY Responsable Service Enfance</p>	<p>1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4</p>	<p><i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i></p> <p>Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Camille MANCINO</p>	<p>AR-DAJAP/2023/1204</p>

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille Service Enfance Hellemmes	Virginie MERESSE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Haubourdin La Bassée	Christine LEMAIRE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille Service Enfance Seclin	Eugénie ROY Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Lomme-Lambersart	Camille MANCINO Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i> Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Jennifer VILAIN Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
<p>Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</p> <p>Service Enfance d’Armentières</p>	<p>Jennifer VILAIN Responsable Service Enfance</p>	<p>1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4</p>	<p><i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Lille</i></p> <p>Audrey LAVIEVILLE Marie BOUTILLIER Stéphanie DROUSIE Virginie MERESSE Christine LEMAIRE Eugénie ROY Patrice MELAY Karine HERBAUT Juliette HUBAUT Corinne ROUBLIQUE Céline LEROY Camille MANCINO</p>	<p>AR-DAJAP/2023/1204</p>

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing	Fadma ELBAZ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjointes :	AR-DAJAP/2023/1204
	Magali CARON Juliette DELESALLE Mélanie LEROY Responsables de Pôle Adjointes	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Clara DUCROCQ Vincent BOUGARAN Emmanuel FIRMIN Isabelle LOTHE Florence GUENEZ Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Azedine DELRUE Céline Aimée DESCAMPS Régine GUILLEMOT Julie MENUUEL Sabrina REGNAULT Adeline MEENS 2 postes vacants	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Géraldine MARTINI Hélène DEFRANCE	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing CRIP	Géraldine MARTINI Responsable de CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la responsable de CRIP et de la responsable de CRIP adjointe : Azedine DELRUE Céline Aimée DESCAMPS Régine GUILLEMOT Julie MENUUEL Sabrina REGNAULT Adeline MEENS	AR-DAJAP/2023/1204
	Hélène DEFRANCE Responsable de CRIP Adjointe	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service accueil familial	Charlotte GRIMOMPONT Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing Service Enfance Halluin	Catherine BURIEZ Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11, DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204
	Responsable Service Enfance Poste vacant	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11, DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing Service Enfance Tourcoing-Neuville	Djamila MEHDI Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Roubaix-Croix	Laetitia FERNANDES Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing Service Enfance Roubaix-Hem	Virginie DELEBECQUE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Roubaix Ville	Gaëlle GUILBERT Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix-Tourcoing			<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i>	
Service Enfance Roubaix-Wasquehal	Alain MANZANZA Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Virginie HILBERT Laetitia FERNANDES	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Wattrelos-Leers	Virginie HILBERT Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse Métropole Roubaix – Tourcoing</i> Catherine BURIEZ Djamila MEHDI Virginie DELEBECQUE Gaëlle GUILBERT Laetitia FERNANDES Alain MANZANZA	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégué	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres	Clara DUCROCQ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la Responsable de Pôle et de la Responsable de Pôle Adjointe :	AR-DAJAP/2023/1204
	Marie GRINCOURT Responsable de Pôle adjointe Poste vacant Responsable de Pôle adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Fadma ELBAZ Vincent BOUGARAN Emmanuel FIRMIN Isabelle LOTHE Florence GUENEZ Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Elodie EVRARD Sabine POLLAERT Maryline VASSEUR Christine VANTILCKE Thomas DERYCKE	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Marie-Laure TRINELLE Etienne DUSAUTOIR	AR-DAJAP/2023/1204
CRIP	Marie-Laure TRINELLE Responsable de CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la responsable de CRIP et du responsable de CRIP adjoint	AR-DAJAP/2023/1204
	Etienne DUSAUTOIR Responsable de CRIP Adjoint	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	Elodie EVRARD Sabine POLLAERT Maryline VASSEUR Christine VANTILCKE Thomas DERYCKE	
Service accueil familial	Blandine MALBRANQUE Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204
	Christine MOCLYN Responsable de Service Adjoint	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres Service Enfance Bergues-Coudekerque	Angélique MONSTERLET Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Franck DUCLOY Anne LANSIAUX Véronique DUFFOURG Stéphanie JOAO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Dunkerque-Wormhout	Franck DUCLOY Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Angélique MONSTERLET Anne LANSIAUX Véronique DUFFOURG Stéphanie JOAO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégué	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres Service Enfance Dunkerque-Est-Hondschoote	Anne LANSIAUX Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Angélique MONSTERLET Franck DUCLOY Véronique DUFFOURG Stéphanie JOAO	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Gravelines-Bourbourg	Véronique DUFFOURG Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Angélique MONSTERLET Franck DUCLOY Anne LANSIAUX Stéphanie JOAO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres Service Enfance d' Hazebrouck	Stéphanie JOAO Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Angélique MONSTERLET Franck DUCLOY Anne LANSIAUX Véronique DUFFOURG	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance de Bailleul- Merville	Poste vacant Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse des Flandres</i> Angélique MONSTERLET Franck DUCLOY Anne LANSIAUX Véronique DUFFOURG Stéphanie JOAO	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis	Vincent BOUGARAN Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjointes :	AR-DAJAP/2023/1204
	Coralie AGEZ Marianne AUBERT-BEZE Responsables de Pôle adjointes	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Fadma ELBAZ Clara DUCROCQ Emmanuel FIRMIN Isabelle LOTHE Florence GUENEZ Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Aurélie MORENVAL Jacques LEMAITRE Lydie ROUSSEAUX Karine HERBAUT 1 poste vacant	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Audrey WOLLAND Céline DELPLACE	AR-DAJAP/2023/1204
CRIP	Audrey WOLLAND Responsable de CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la responsable de CRIP et de la responsable de CRIP adjoint	AR-DAJAP/2023/1204
	Céline DELPLACE Responsable de CRIP Adjointe	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	Aurélie MORENVAL Jacques LEMAITRE Lydie ROUSSEAUX Karine HERBAUT	
Service accueil familial	Ludovic FAVRE Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis Service Enfance Douai-Arleux	Isabelle LARRANAGA Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis</i> Marie WIBAUT Céline DELEPINE Cécile VANDELANOTTE	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Douai-Waziers	Marie WIBAUT Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis</i> Isabelle LARRANAGA Céline DELEPINE Cécile VANDELANOTTE	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Sin Le Noble Guesnain- Aniche	Cécile VANDELANOTTE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis</i> Isabelle LARRANAGA Marie WIBAUT Céline DELEPINE	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Somain-Orchies	Céline DELEPINE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Douaisis</i> Isabelle LARRANAGA Marie WIBAUT Cécile VANDELANOTTE	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégué	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Cambrésis	Eric SAOULI Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjoints	AR-DAJAP/2023/1204
	Mingiedi NDOMBASI Christine MULLIER Responsables de Pôle adjoints	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Fadma ELBAZ Clara DUCROCQ Vincent BOUGARAN Emmanuel FIRMIN Isabelle LOTHE Florence GUENEZ	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Julien DANIS Danièle DUCROQUET Isabelle BONNEVILLE 1 poste vacant	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Audrey GODIN Caroline PERAIRE	AR-DAJAP/2023/1204
CRIP	Audrey GODIN Responsable de CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la responsable de CRIP et de la responsable de CRIP adjoint :	AR-DAJAP/2023/1204
	Caroline PERAIRE Responsable de CRIP Adjointe	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4		
Service accueil familial	Karine MEKIBES Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Cambrésis			<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Cambrésis</i>	
Service Enfance Cambrai-Marcoing	Poste vacant Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	Emeline LEFEBVRE Annie-Claude BLEUZET	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Avesnes-Les Aubert- Solesmes	Emeline LEFEBVRE Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Cambrésis</i> Annie-Claude BLEUZET	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Caudry-le Cateau	Annie-Claude BLEUZET Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Cambrésis</i> Emeline LEFEBVRE	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégué	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse de l'Avesnois	Emmanuel FIRMIN Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjointes	AR-DAJAP/2023/1204
	Isabelle DUMORTIER Sophie MILCZAREK Responsables de Pôle adjointes	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Fadma ELBAZ Clara DUCROCQ Vincent BOUGARAN Isabelle LOTHE Florence GUENEZ Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Danièle DUPIRE Angélique LANCELLE Grégory CASTELAIN Anne DUFRANE Elodie DAUSSE	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Francine BOUTTIER POMART	AR-DAJAP/2023/1204
CRIP	Francine BOUTTIER POMART Responsable CRIP Poste vacant Responsable de CRIP Adjoint	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	Danièle DUPIRE Angélique LANCELLE Grégory CASTELAIN Anne DUFRANE Elodie DAUSSE	AR-DAJAP/2023/1204
Service accueil familial	Claire DUQUENNOY Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse de l’Avesnois			<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse de l’Avesnois</i>	
Service Enfance Aulnoye – Le Quesnoy	Angélique CHARPENTIER Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	Catherine MATON Déborah GORET Sophie BOSQUILLON	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Avesnes-Fourmies	Déborah GORET Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse de l’Avesnois</i> Catherine MATON Angélique CHARPENTIER Sophie BOSQUILLON	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Maubeuge-Hautmont	Catherine MATON Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse de l’Avesnois</i> Angélique CHARPENTIER Déborah GORET Sophie BOSQUILLON	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Maubeuge-Jeumont	Sophie BOSQUILLON Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse de l’Avesnois</i> Catherine MATON Angélique CHARPENTIER Déborah GORET	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégué	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois	Isabelle LOTHE Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la Responsable de Pôle et des Responsables de Pôle Adjoints	AR-DAJAP/2023/1204
	Sabrina DELHAYE Gwenaëlle GUILLOT Grégory QUAGHEBEUR Responsables de Pôle adjoints	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 à DS 1-11 DS 2-1 à DS 2-4 DS 3-1 à DS 3-4	Catherine PLANCHETTE Fadma ELBAZ Clara DUCROCQ Vincent BOUGARAN Emmanuel FIRMIN Florence GUENEZ Eric SAOULI	AR-DAJAP/2023/1204
Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance	Carole ARENA Thierry DEGREMONT Betty MOREAU Marie-Claude TAISNE Mickaël GRANDE Silvana SERAFINI 2 postes vacants	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-1 , DS 1-3 à DS 1-7 DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-1 à DS 3-4	Julien LETURQUE Cécile DECLERCQ	AR-DAJAP/2023/1204
CRIP	Julien LETURQUE Responsable CRIP	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du responsable de CRIP et de la responsable de CRIP adjoint :	AR-DAJAP/2023/1204
	Cécile DECLERCQ Responsable de CRIP Adjoint	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-7 , DS 1-8 DS 3-2 , DS 3-4	Carole ARENA Thierry DEGREMONT Betty MOREAU Marie-Claude TAISNE Mickaël GRANDE Silvana SERAFINI	

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement	Référence de l'arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois				
Service accueil familial	Marie-Christine SOSZYNSKI Responsable de service	1, 5 DS 2-1 à DS 2-4		AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Condé	Catherine CHEIKH Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Emilie HUREZ Yann PHILIPPART Aurélien DZIADEK Marie LAUNAY Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Saint Amand les Eaux	Poste vacant Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Emilie HUREZ Yann PHILIPPART Aurélien DZIADEK Marie LAUNAY Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois Service Enfance Onnaing	Emilie HUREZ Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Yann PHILIPPART Aurélien DZIADEK Marie LAUNAY Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Anzin	Yann PHILIPPART Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Emilie HUREZ Aurélien DZIADEK Marie LAUNAY Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance Denain-Bouchain	Aurélien DZIADEK Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Emilie HUREZ Yann PHILIPPART Marie LAUNAY Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204

Direction Générale Adjointe Enfance – Familles - Santé – Direction de l’Enfance, de la Famille et de la Jeunesse
Tableau annexé à l’arrêté n° AR-DAJAP/2023/1204

Direction Service	Nom Prénom Qualité du délégataire	Délégations dans les matières suivantes et dans les limites énoncées à l’article 1 du présent arrêté	Suppléance en cas d’absence ou d’empêchement	Référence de l’arrêté
Pôle Territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois Service Enfance de Denain Lourches	Marie LAUNAY Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Emilie HUREZ Yann PHILIPPART Aurélien DZIADEK Guillaume QUENEY	AR-DAJAP/2023/1204
Service Enfance de Valenciennes	Guillaume QUENEY Responsable Service Enfance	1, 2, 4, 5, 6, 7, DS 1-2 , DS 1-5 , DS 1-9 à DS 1-11 DS 3-2 , DS 3-4	<i>Un autre responsable de Service Enfance du Pôle territorial Enfance Famille Jeunesse du Valenciennois</i> Catherine CHEIKH Emilie HUREZ Yann PHILIPPART Aurélien DZIADEK Marie LAUNAY	AR-DAJAP/2023/1204